



PLAN CLIMAT

4^{ème} TRIMESTRE 2022



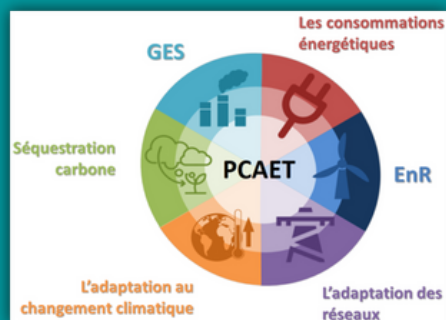
LETTRE
D'INFORMATION
DU PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE
TERRITORIAL

N° 8

ELABORATION DU PCAET : LANCEMENT DES "CLUBS CLIMAT" !

PCAET, quèsaco ?

Le **Plan Climat Air Énergie Territorial** est un outil qui coordonne les actions de lutte contre le changement climatique. Il associe l'ensemble des acteurs du territoire, **y compris les habitants** !



PVVS, quèsaco ?

Le **Pays Vesoul - Val de Saône** est un Syndicat Mixte qui regroupe 5 intercommunalités soit 72 500 habitants.



INSCRIPTION AUX CLUBS :



Flashez-moi !

OU



CLIQUEZ ICI

OU



03.63.37.91.31

PARTICIPEZ AUX CLUBS CLIMAT !

L'élaboration du PCAET nécessite votre implication en 2023 !

Apportez votre pierre à l'édifice en participant au travail des élus locaux et en étant force de proposition !

Deux rendez-vous du club vous sont proposés sur votre territoire début 2023 pour échanger dans une ambiance conviviale :

CLUB "STRATÉGIE"

Mardi 31 janvier

17h30-19h00 : CC du Triangle Vert

20h00-21h30 : CA de Vesoul

Mercredi 1er février

17h30-19h00 : CC des Combes

20h00-21h30 : CC des Hauts du Val de Saône

Jeudi 2 février

17h30-19h00 : CC Terres de Saône

CLUB "PLAN D'ACTIONS"

Mardi 7 mars

17h30-19h00 : CC du Triangle Vert

20h00-21h30 : CA de Vesoul

Mercredi 8 mars

17h30-19h00 : CC des Combes

20h00-21h30 : CC Terres de Saône

Jeudi 9 mars

17h30-19h00 : CC des Hauts du Val de Saône

NB : Si vous n'êtes pas disponible à l'atelier de votre territoire, vous pouvez bien entendu vous inscrire à une autre date !

Les lieux précis où se dérouleront les Clubs Climat vous seront communiqués ultérieurement.

PRÉCISIONS SUR LE PCAET RÈGLEMENTAIRE

Au vu de l'ampleur des enjeux et pour offrir une vision plus large et plus complète de mise en œuvre d'un PCAET, mais aussi pour des raisons de mutualisation de moyens et d'ingénierie, le Pays porte l'élaboration d'un PCAET "règlementaire" à l'échelle du territoire. Pour rappel, le plan d'actions 2020-2025 du PCAET du Pays est issu d'une démarche volontaire engagée en 2012 avec le précédent PCET. Le Pays s'engage donc dans une nouvelle démarche en lien avec ses EPCI membres, dont la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV) soumise à un cadre réglementaire car dotée de plus de 20 000 habitants.

La durée du futur PCAET est de 6 ans. Ses principaux objectifs sont :

- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique
- Développer des énergies renouvelables pour diminuer l'utilisation des énergies fossiles.

L'élaboration d'un PCAET se déroule en plusieurs phases :

- **Diagnostic** territorial, **stratégie** et définition des objectifs, **programme d'actions** et **dispositif de suivi**
- Projet du PCAET avec notamment **consultation du public**
- **Mise en œuvre** des actions et suivi du PCAET
- **Évaluation** du PCAET à mi-parcours (3 ans) et bilan après 6 ans de mise en œuvre

En parallèle se déroule l'**évaluation environnementale et stratégique (EES)** qui sera restituée sous la forme d'un **rapport des incidences sur l'environnement**.

L'EES doit permettre notamment :

- d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine,
- de contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET,
- et enfin, d'éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.



PCAET " réglementaire "

> obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants

PCAET " volontaire "

> pour les EPCI de moins de 20 000 habitants, démarche non obligatoire

PCAET : LES TRAVAUX DÉJÀ RÉALISÉS

Pour rappel, 2 bureaux d'études assistent le Pays Vesoul - Val de Saône et ses 5 intercommunalités pour construire le PCAET : Ecovia et Akajoule. Les techniciens, agents et élus du territoire se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises pour élaborer le futur PCAET :

- 28 juin : séminaire de lancement officiel du PCAET
- 29 septembre : comité de pilotage de validation des diagnostics et enjeux
- 20 octobre : atelier de partage des diagnostics avec les élus des EPCI
- 8 novembre : visioconférence de présentation du diagnostic aux personnes publiques associées
- 17 novembre : séminaire d'ambitions des élus des EPCI
- 6 décembre : atelier de co-construction de la stratégie



28 juin 2022
séminaire "lancement"



29 septembre 2022
comité de pilotage "validation
diagnostic"



17 novembre 2022
séminaire "ambitions élus"



6 décembre 2022
atelier "co-construction stratégie"

AVEC LE SOUTIEN DE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



CONTACT

www.pays-vesoulvaldesaone.fr